

Les critères scientifiques de l'environnement

On parvient à l'harmonie

Un groupe d'experts scientifiques échappant aux contraintes des lois et de la mise en application de ces lois partagent leur souci pour l'équilibre de l'environnement. La publication des résultats obtenus par le Comité associé sur les critères scientifiques concernant l'état de l'environnement fournit une base ferme sur laquelle les lois touchant l'environnement peuvent reposer.



L'anthropologue Claude Lévi-Strauss a observé que la notion de progrès et, en vérité, la notion d'un temps historique en évolution, n'est pas reconnue par de nombreuses civilisations. Toutefois, les sociétés technologiques se sont développées côte à côte avec l'idéal de progrès et de capitalisation de l'environnement. De telles civilisations ont produit des modifications de la terre qui ne sont dépassées que par les constructions comme celles des polypes coralliens qui ont bâti la Grande Barrière au large de l'Australie.

Ce n'est que récemment qu'il est apparu une nouvelle sensibilité concernant notre position dans le cadre de la nature. Pour beaucoup, la nature n'est plus vue comme un adversaire à maîtriser mais comme un ensemble complexe de relations incluant la société. On a réalisé que, quoique certains processus naturels soient peu influençables d'autres sont remarquablement sensibles à l'intervention des hommes et, à mesure que les effets des perturbations de l'environnement se manifestent dans l'ensemble complexe de la nature, les civilisations se trouvent cernées par des changements désastreux et peut-être irréversibles.

Une réaction immédiate est de minimiser toute intervention avec la nature, l'exemple extrême étant la proposition de retourner à une forme de vie plus "primitive". De telles solutions sont aussi dangereuses que la cause et c'est seulement en comprenant les mécanismes et les relations qui existent entre les processus de la nature, dont l'évolution des sociétés humaines, que des conditions bénéfiques peuvent naître. A cette fin, le législateur, du niveau international au niveau municipal, qui a pour mission d'établir des règlements et des normes se rapportant aux interactions avec l'environnement, doit rechercher l'avis des experts. Le Conseil national de recherches du Canada a commencé à

assurer un tel rôle de guide lorsque, en 1970, il a formé le Comité associé sur les critères scientifiques concernant l'état de l'environnement, afin de rassembler et de publier les critères scientifiques concernant l'environnement. Au moyen de tels critères, il devient possible de faire des évaluations objectives concernant la qualité de l'environnement. La création d'un groupe scientifique, n'ayant pas à s'occuper des questions législatives ou de la mise en application des normes sur l'environnement, a permis à ses membres de concentrer leurs efforts uniquement sur les faits scientifiques.

Les membres du comité comprennent des scientifiques choisis dans l'industrie, les universités et à différents niveaux de gouvernement d'un bout à l'autre du pays sous la présidence du Dr L. Piché, de l'Université de Montréal. Une partie importante du comité est son Secrétariat, dirigé par le Dr I. Hoffman, se trouvant au sein de la Division des sciences biologiques du conseil. Le comité est divisé en différents sous-comités qui étudient notamment l'eau, l'air, les parasitocides, les métaux lourds, la biologie et les phénomènes énergétiques.

L'une des activités les plus importantes du comité est de fournir aux corps législatifs une évaluation objective des dangers auxquels l'environnement peut être exposé. A cette fin, des monographies ont été écrites par des sous-comités d'experts en différents domaines. Comme exemple, citons celui qui se rapporte à un élément chimique particulier présent dans les eaux usées industrielles. Il est donc important, si l'on veut avoir une protection réaliste et applicable, de bien comprendre l'impact que cet élément peut avoir sur l'écologie.